

« DIRECTION HAUT NIVEAU »

Fonds de dotation
47 chemin du Parchet
74290 ALEX

RAPPORT d'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

1. Préambule

Le fonds de dotation DIRECTION HAUT NIVEAU a pour objet de soutenir ou conduire toute action d'intérêt général contribuant directement ou indirectement à la formation, la promotion, l'accompagnement de compétiteurs de tennis évoluant sur le circuit national ou international et se trouvant dans une difficulté matérielle, financière ou organisationnelle.

Il a notamment été créé pour accompagner et aider financièrement les jeunes joueurs et joueuses de tennis qui ont un projet national et/ou international.

Sa création a été publiée au JO le 5 janvier 2019.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est le 6^{ème} exercice du fonds de dotation.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Le Conseil d'administration : il est composé des 3 à 7 membres et sa composition au 31/12/2024 est la suivante : Mme Reine DURET, Mme Aimée DADOUN, M. Ludovic NOEL.

Le mandat de Monsieur Ludovic NOEL arrivant à échéance, il conviendra de se prononcer sur son renouvellement.

Concernant l'exercice 2025, il s'est réuni à deux reprises, savoir :

- 20 juin 2025
- 28 novembre 2025

2.2 Le Bureau : il est composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier, savoir au 31/12/2023 : Mme Reine DURET, présidente, Mme Aimée DADOUN trésorière, M. Ludovic NOEL, secrétaire.

Le commissariat aux comptes est assuré par la société SOGECO.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Durant l'année 2025, le fonds a poursuivi d'alimenter ses outils de communication, notamment par le biais de son site internet et de ses réseaux sociaux.

RD

3.2 Liste des partenaires du fonds

Les partenaires principaux du fonds sont, outre les donateurs dont la liste est mentionnée ci-dessous, les organismes suivants :

- Ligue ARA de Tennis : mise à disposition de terrains, de salle de préparation physique, de la logistique et des cadres techniques ;
- Le Comité Savoie tennis : mise à disposition d'une aide logistique pour trouver des partenaires de jeu, réservation des courts ;
- le Cret de Reims : mise à dispositions de locaux et de terrains de tennis et de sport ;
- les Tennis Club de Pontcharra, Aix-les-Bains et Montmélián : mise à disposition gratuite des courts.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Les seules actions de prospection de donateurs menées depuis la création du fonds, sont celles mentionnées ci-dessus, savoir la diffusion sur le net et la création d'une plaquette.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Au cours de l'exercice écoulé, le fonds a financé :

- | | |
|--|-----------|
| - aide aux cours par correspondance : | 6 240 € |
| - aide aux structures d'entraînement et coaching mental : | 275 854 € |
| - aide aux parents (déplacements, hébergements, etc ...) : | 82 455 € |
| - aide aux associations sportives : | 12 646 € |

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

EURL COACH'M	ALEXIS ALBANO
KILIAN LE FRAPPER	ALL IN ACADEMY
HARMONY COACHING	GONA GYM
ACADEMIE BALLESTEST	POUSSE DE CHAMPIONNE
WILFRIED LAUTHIER	TCAV
ORIGINES	TENNIS ELITE
CRAN TENNIS	CYRIL ROULLEAU
LUIS ZARACHO	JEREMY SCHACHNER
ROMEO GAGNEUX	ALEXIS ALBANO
TENNIS ELITE	GRENOBLE TENNIS
FRANCK FOURREAU	CAP SPORT
COUP GAGNANTS	CHRISTOPHE JOURDAN
ALD CONSULTING	TOU PERF
TENNISPRO	MIKAEL RIONDY
ROMAIN LEVASSEUR	AURELIEN BALLESTEST
GONA GYM	FRENCH TOUCH
COLLEGE ST JOSEPH	SEBASTIEN DROUIN
YANN MERMILLOD	MATTEO ROCCI
LIGUE ARA	

6. Liste des avantages et ressources lorsque le fonds de dotation bénéficie de fonds provenant de l'étranger

Au cours de l'exercice, le fonds n'a bénéficié d'aucun avantage et/ou de ressource provenant de l'étranger.

7. Compte d'emploi des ressources (obligatoire si le fonds fait appel à la générosité du public et si les ressources collectées excèdent la somme de 153.000 euros lors de la clôture de l'exercice)

Au cours de l'exercice écoulé, le fonds n'a pas fait appel à la générosité du public.

Le compte d'emploi des ressources est présenté ci-après :

Emploi	N	N-1	Ressource	N	N-1
Frais de gestion du fonds	2 225		Dons de particuliers	301 781	274 249
Frais de fonctionnement		1 973	Dont d'entreprises	94 305	149 080
Fonds statutaires			Autres produits		
Dotations aux fonds dédiés	404 933	372 645	Reprise de fonds dédiés		
Ressources restant à affecter			Report des ressources non affectées non utilisées des années antérieures		
TOTAL	407 158	374 618		396 086	423.329

8. Liste des libéralités reçues

Le fonds a perçu en numéraire 114 dons pour un montant total de 396.086 €, selon liste ci-jointe :

Date du mouvement	Donateur	Montant
05/01/2025	AXER TRANSPORT	5 000 €
06/01/2025	RIBOT	100 €
21/01/2025	CHARLES XAVIER	450 €
23/01/2025	MISSILLIER	100 €
30/01/2025	POTIER GERALD	210 €
03/02/2025	JEAN MICHEL GOUGE	3 000 €
04/02/2025	MARC COAN	15 000 €
05/02/2025	RIBOT	100 €
06/02/2025	GORAN STANISAVLJEVIC	11 000 €
21/02/2025	MC2	10 000 €
24/02/2025	MISSILLIER	100 €
28/02/2025	AQUASPORT ET SANTE	1 000 €
03/03/2025	MISSILLIER	400 €
03/03/2025	JEAN MICHEL GOUGE	2 000 €
03/03/2025	BATYR CONSEIL	15 000 €
05/03/2025	RIBOT	100 €
11/03/2025	NOEL LUDOVIC	15 000 €

RD

15/03/2025	MARCELLE STURM	500 €
21/03/2025	CHRISTIAN STURM	200 €
24/03/2025	MISSILLIER	100 €
25/03/2025	PHD CONSULTING	10 000 €
26/03/2025	STEPHAN CACHET	1 500 €
31/03/2025	JEAN MICHEL GOUGE	3 000 €
07/04/2025	RIBOT	100 €
08/04/2025	SOFAGEC	5 000 €
03/04/2025	MISSILLIER	100 €
02/05/2025	JEAN MICHEL GOUGE	1 500 €
02/05/2025	RIBOT	50 €
05/05/2025	RIBOT	100 €
21/05/2025	STEPHAN CACHET	1 500 €
22/05/2025	MARCELLE STURM	500 €
23/05/2025	MISSILLIER	100 €
05/06/2025	RIBOT	100 €
06/06/2025	JEROME CALLY	2 000 €
23/06/2025	MISSILLIER	100 €
25/06/2025	SAMUEL GIGNOUX	2 351 €
30/06/2025	CHARLES XAVIER	135 €
01/07/2025	GMB CONSEIL	720 €
02/07/2025	ABDELKARIM FACI	832 €
07/07/2025	RIBOT	100 €
07/07/2025	FLORENCE NOWAK	10 000 €
08/07/2025	MY FAMILY CAPITAL NORD	2 135 €
08/07/2025	MAURICE DADOUN	3 000 €
10/07/2025	TARA ZOPPAS	10 000 €
15/07/2025	ELISABETH MOTTIER	1 120 €
18/07/2025	FLORENT DIDIO	2 542 €
23/07/2025	MISSILLIER	100 €
25/07/2025	PHD CONSULTING	10 000 €
02/08/2025	JEAN MICHEL GOUGE	5 000 €
03/08/2025	JEAN MICHEL GOUGE	1 500 €
05/08/2025	FREDERIC LASARTIGUES	6 000 €
05/08/2025	RIBOT	100 €
08/08/2025	FREDERIC LASARTIGUES	1 500 €
13/08/2025	C2D	1 000 €
25/08/2025	MISSILLIER	100 €
01/09/2025	STEPHAN CACHET	3 000 €
05/09/2025	RIBOT	100 €
07/09/2025	MARCELLE STURM	500 €
07/09/2025	JEAN MICHEL GOUGE	1 000 €
08/09/2025	NOEL LUDOVIC	15 000 €
10/09/2025	NICOLAS BRETNACHER	2 500 €
17/09/2025	SANDRINE FLORY	200 €
19/09/2025	AGATHE COORNAERT	1 700 €
20/09/2025	MARICE DADOUN	5 000 €
23/09/2025	PHD CONSULTING	10 000 €
23/09/2025	MISSILLIER	100 €
25/09/2025	VALERIE ROCHEPAULT	1 700 €
02/10/2025	NICOLAS BRETNACHER	2 000 €
06/10/2025	RIBOT	100 €
11/10/2025	NICOLAS BRETNACHER	2 500 €
14/10/2025	ZOPPAS	10 000 €
21/10/2025	PAUL MAZZEGA	1 500 €

RD

23/10/2025	MISSILLIER	100 €
04/11/2025	BRIFFAZ	3 000 €
04/11/2025	FLORENCE NOWAK	10 000 €
05/11/2025	GRESIVAUDAN	1 500 €
05/11/2025	RIBOT	100 €
10/11/2025	EDITH BERTHET	4 000 €
13/11/2025	GEORGES GRENOUILLET	1 600 €
13/11/2025	GREGOIRE NOWAK	20 000 €
17/11/2025	NICOLAS BRETNACHER	1 500 €
17/11/2025	MAURICE DADOUN	5 000 €
21/11/2025	DEI	10 000 €
24/11/2025	MISSILLIER	100 €
26/11/2025	CREDIT MUTUEL	2 000 €
27/11/2025	ODILE ALAO	3 000 €
28/11/2025	ODILE ALAO	800 €
02/12/2025	ZOPPAS	5 000 €
04/12/2025	AB MECANIC	3 000 €
05/12/2025	RIBOT	100 €
08/12/2025	BATYR CONSEIL	10 000 €
09/12/2025	NOEL LUDOVIC	2 000 €
10/12/2025	NICOLAS BRETNACHER	3 200 €
14/12/2025	HERVE PETIT	1 000 €
17/12/2025	SAMUEL GIGNOUX	1 755 €
17/12/2025	ISABELLE GOUGE	2 000 €
18/12/2025	WALTER PEPE	10 000 €
18/12/2025	GMB CONSEIL	450 €
19/12/2025	PICHEREAU	2 150 €
19/12/2025	STANISLAVLJEVIC GORAN	4 400 €
20/12/2025	MAURICE DADOUN	10 000 €
23/12/2025	ERNESTO SOARES	10 000 €
23/12/2025	MISSILLIER	100 €
24/12/2025	MARC COAN	9 000 €
24/12/2025	STEPHANE CAGNY	7 000 €
24/12/2025	ZAKA ALAO	750 €
27/12/2025	THIBAUT FAUCONNIER	4 000 €
28/12/2025	VALERIE CHARCOSSET	5 000 €
29/12/2025	THIBAUT FAUCONNIER	7 000 €
30/12/2025	ALEXIS PAPAMALAMIS	5 000 €
30/12/2025	FLORENT DIDIO	1 136 €
31/12/2025	SERGE LENAY	700 €
31/12/2025	FREDERIC CHARCOSSET	7 000 €
31/12/2025	JULIEN CHEVALME	1 500 €

9. Analyse du budget pour l'année en cours

Le bilan couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat affiche un résultat déficitaire de 11.072,99 €.

BILAN ACTIF

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	180 684,11		180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	180 684,11		180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	180 684,11		180 684,11	100	191 757,10	100

BILAN PASSIF

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	191 757,10	106,13	140 897,56	73,48
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 072,99	-6,13	50 859,54	26,52
Situation nette (sous-total)	180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	180 684,11	100	191 757,10	100

COMPTE DE RÉSULTAT

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	396 086,00		396 086,00	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	396 086,00		396 086,00	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 225,76	5 868,01	-3 642,25	-62,07
Aides financières	404 933,23		404 933,23	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	407 158,99	5 868,01	401 290,98	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 072,99	-5 868,01	-5 204,98	-88,70

COMPTE DE RÉSULTAT

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 072,99	-5 868,01	-5 204,98	-88,70
Produits exceptionnels (V)		423 504,50	-423 504,50	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		366 776,95	-366 776,95	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		56 727,55	-56 727,55	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	396 086,00	423 504,50	-27 418,50	-6,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	407 158,99	372 644,96	34 514,03	9,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-11 072,99	50 859,54	-61 932,53	-121,77
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-11 072,99	50 859,54	-61 932,53	-121,77



SOGECO

SOCIETE D'ORGANISATION ET DE GESTION ECONOMIQUE COMPTABLE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES (REGION DE LYON)

Fonds de dotation « Direction Haut Niveau »

47, Chemin du Parchet
74290 Alex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025**

SIEGE SOCIAL : 12, rue Paul Ronin - 42100 SAINT ETIENNE
Tél. 04 77 59 30 30 - Fax. 04 77 59 30 39 - Email : SOGECO.STE@123ec.fr
S.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 euros - R.C. SAINT ETIENNE B 724 501 945
BUREAU SECONDAIRE : 10, rue des Roseaux - ZAC des Granges - BP 28 - 42601 MONTBRISON cedex
Tél. 04 77 58 36 77 - Fax. 04 77 58 07 65 - Email : SOGECO-MTB@Libertysurf.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 mai 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « direction haut niveau », relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du « **Fonds de dotation - direction haut niveau** » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de l'application du règlement ANC n°2022-06.

A ce titre, nous vous renvoyons au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes ci-annexés.

7

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent



provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Saint-Etienne, le 11 juin 2026

SOGECO

Julien DREVET

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	180 684,11		180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	180 684,11		180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	180 684,11		180 684,11	100	191 757,10	100

BILAN PASSIF

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	191 757,10	106,13	140 897,56	73,48
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 072,99	-6,13	50 859,54	26,52
Situation nette (sous-total)	180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	180 684,11	100,00	191 757,10	100,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	180 684,11	100	191 757,10	100

COMPTE DE RÉSULTAT

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de services					
dont parrainages					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation					
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie		396 086,00		396 086,00	
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	396 086,00		396 086,00	
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		2 225,76	5 868,01	-3 642,25	-62,07
Aides financières		404 933,23		404 933,23	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	407 158,99	5 868,01	401 290,98	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-11 072,99	-5 868,01	-5 204,98	-88,70

COMPTE DE RÉSULTAT

03775 - ASSOC FONDS DE DOTATION DIRECT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 072,99	-5 868,01	-5 204,98	-88,70
Produits exceptionnels (V)		423 504,50	-423 504,50	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		366 776,95	-366 776,95	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		56 727,55	-56 727,55	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	396 086,00	423 504,50	-27 418,50	-6,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	407 158,99	372 644,96	34 514,03	9,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-11 072,99	50 859,54	-61 932,53	-121,77
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-11 072,99	50 859,54	-61 932,53	-121,77

JD

ANNEXE

L'exercice social a une durée de 12 mois : du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Il s'agit du septième exercice.

Le total des comptes du bilan s'élève à 180 684 €.

Le résultat net comptable est de : - 11 073 €.

Le fond de dotation ne fait pas appel à la générosité publique. Le résultat de 2023 est affecté aux fonds propres (report à nouveau).

Il n'y a eu ni legs ni donations durant cet exercice.

Il n'y a eu ni contributions ni charges en nature.

Le fonds de dotation ne possède pas d'immobilisation.

Le fonds de dotation n'a pas reçu de subvention.

Le fonds de dotation ne perçoit pas de cotisation.

Le fonds de dotation ne bénéficie pas de don en nature, ni de mise à disposition de biens.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'entreprise présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y-compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont aucune incidence sur la présentation des états financiers.

Conformément à l'évolution de la réglementation comptable applicable à compter de l'exercice 2025, il est précisé qu'il n'y a pas eu d'impact sur la présentation du compte de résultat.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Informations générales complémentaires :

L'objet du Fonds est de soutenir ou conduire toute action d'intérêt général contribuant directement ou indirectement à la formation, la promotion, l'accompagnement de compétiteurs de tennis évoluant sur le circuit national ou international et se trouvant dans une difficulté matérielle, financière ou organisationnelle.

La gouvernance de FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau est assumée par des dirigeants bénévoles non rémunérés.

Les statuts ont prévu que les fonds sont consommables.

Le FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau, bénéficie du régime fiscal du mécénat, il est habilité par nature à émettre des reçus fiscaux qui donnent droit à une réduction d'impôt.

Complément d'information relatif au bilan :

Tableau de suivi des dotations et consommations.

Annexe dotations	31-déc-24	augmentation	consommation	31-déc-25
Dotation non consommable				
Dotations consommables				
Legs et donations				
Donation temporaire d'usufruit				
Dons manuels (hors appel public à la générosité)	191 757	396 086	407 159	180 684
Dons au titre d'un appel public à la générosité affectés				
TOTAL	191 575	396 086	407 159	180 684

Les donations sont détaillées dans le tableau ci-après, elles s'élèvent à 396 086 €.

Il n'y a pas de ventes de marchandises.

Date ▼	Libellé mouvement ▼	Montant ▼
05/01/2025	DON AXER TRANSPORT	5 000,00
06/01/2025	DON RIBOT	100,00
21/01/2025	DON CHARLES XAVIER	450,00
23/01/2025	DON MISSILLIER	100,00
30/01/2025	DON POTIER GERALD	210,00
03/02/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	3 000,00
04/02/2025	DON MARC COAN	15 000,00
05/02/2025	DON RIBOT	100,00
06/02/2025	DON GORAN STANISAVLJEVIC	11 000,00
21/02/2025	DON MC2	10 000,00
24/02/2025	DON MISSILLIER	100,00
28/02/2025	DON AQUASPORT ET SANTE	1 000,00
03/03/2025	DON MISSILLIER	400,00
03/03/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	2 000,00
03/03/2025	DON BATYR CONSEIL	15 000,00
05/03/2025	DON RIBOT	100,00
11/03/2025	DON NOEL LUDOVIC	15 000,00
15/03/2025	DON MARCELLE STURM	500,00
21/03/2025	DON CHRISTIAN STURM	200,00
24/03/2025	DON MISSILLIER	100,00
25/03/2025	DON PHD CONSULTING	10 000,00
26/03/2025	DON STEPHAN CACHET	1 500,00
31/03/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	3 000,00
07/04/2025	DON RIBOT	100,00
08/04/2025	SOFAGEC	5 000,00

Date ▼	Libellé mouvement ▼	Montant ▼
23/04/2025	DON MISSILLIER	100,00
02/05/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	1 500,00
02/05/2025	DON RIBOT	50,00
05/05/2025	DON RIBOT	100,00
21/05/2025	DON STEPHAN CACHET	1 500,00
22/05/2025	DON MARCELLE STURM	500,00
23/05/2025	DON MISSILLIER	100,00
05/06/2025	DON RIBOT	100,00
06/06/2025	DON JEROME CALLY	2 000,00
23/06/2025	DON MISSILLIER	100,00
25/06/2025	DON SAMUEL GIGNOUX	2 351,00
30/06/2025	DON CHARLES XAVIER	135,00
01/07/2025	DON GMB CONSEIL	720,00
02/07/2025	DON ABDELKARIM FACI	832,00
07/07/2025	DON RIBOT	100,00
07/07/2025	DON FLORENCE NOWAK	10 000,00
08/07/2025	DON MY FAMILY CAPITAL NORD	2 135,00
08/07/2025	DON MAURICE DADOUN	3 000,00
10/07/2025	DON TARA ZOPPAS	10 000,00
15/07/2025	DON ELISABETH MOTTIER	1 120,00
18/07/2025	DON FLORENT DIDIO	2 542,00
23/07/2025	DON MISSILLIER	100,00
25/07/2025	DON PHD CONSULTING	10 000,00
02/08/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	5 000,00
03/08/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	1 500,00
05/08/2025	DON FREDERIC LASARTIGUES	6 000,00
05/08/2025	DON RIBOT	100,00
08/08/2025	DON FREDERIC LASARTIGUES	1 500,00
13/08/2025	DON C.2.D	1 000,00
25/08/2025	DON MISSILLIER	100,00
01/09/2025	DON STEPHAN CACHET	3 000,00
05/09/2025	DON RIBOT	100,00
07/09/2025	DON MARCELLE STURM	500,00
07/09/2025	DON JEAN MICHEL GOUGE	1 000,00
08/09/2025	DON NOEL LUDOVIC	15 000,00
10/09/2025	DON NICOLAS BRETNACHER	2 500,00
17/09/2025	DON SANDRINE FLORY	200,00
19/09/2025	DON AGATHE COORNAERT	1 700,00
20/09/2025	DON MAURICE DADOUN	5 000,00
23/09/2025	DON PHD CONSULTING	10 000,00
23/09/2025	DON MISSILLIER	100,00
25/09/2025	DON VALERIE ROCHEPAULT	1 700,00
02/10/2025	DON NICOLAS BRETNACHER	2 000,00
06/10/2025	DON RIBOT	100,00
11/10/2025	DON NICOLAS BRETNACHER	2 500,00
14/10/2025	DON ZOPPAS	10 000,00

Date ▼	Libellé mouvement ▼	Montant ▼
21/10/2025	DON PAUL MAZZEGA	1 500,00
23/10/2025	DON MISSILLIER	100,00
04/11/2025	DON BRIFFAZ	3 000,00
04/11/2025	DON FLORENCE NOWAK	10 000,00
05/11/2025	DON GRESIVAUDAN	1 500,00
05/11/2025	DON RIBOT	100,00
10/11/2025	DON EDITH BERTHET	4 000,00
13/11/2025	DON GEORGES GRENOUILLET	1 600,00
13/11/2025	DON GREGOIRE NOWAK	20 000,00
17/11/2025	DON NICOLAS BRETNACHER	1 500,00
17/11/2025	DON MAURICE DADOUN	5 000,00
21/11/2025	DON DEI	10 000,00
24/11/2025	DON MISSILLIER	100,00
26/11/2025	DON CREDIT MUTUEL	2 000,00
27/11/2025	DON ODILE ALAO	3 000,00
28/11/2025	DON ODILE ALAO	800,00
02/12/2025	DON ZOPPAS	5 000,00
04/12/2025	DON AB MECANIC	3 000,00
05/12/2025	DON RIBOT	100,00
08/12/2025	DON BATYR CONSEIL	10 000,00
09/12/2025	DON NOEL LUDOVIC	2 000,00
10/12/2025	DON NICOLAS BRETNACHER	3 200,00
14/12/2025	DON HERVE PETIT	1 000,00
17/12/2025	DON SAMUEL GIGNOUX	1 755,00
17/12/2025	DON ISABELLE GOUGE	2 000,00
18/12/2025	DON WALTER PEPE	10 000,00
18/12/2025	DON GMB CONSEIL	450,00
19/12/2025	DON PICHEREAU	2 150,00
19/12/2025	DON STANISAVLJEVIC GORAN	4 400,00
20/12/2025	DON MAURICE DADOUN	10 000,00
23/12/2025	DON ERNESTO SOARES	10 000,00
23/12/2025	DON MISSILLIER	100,00
24/12/2025	DON MARC COAN	9 000,00
24/12/2025	DON STEPHANE CAGNY	7 000,00
24/12/2025	DON ZAKA ALAO	750,00
27/12/2025	DON THIBAUT FAUCONNIER	4 000,00
28/12/2025	DON VALERIE CHARCOSSET	5 000,00
29/12/2025	DON THIBAUT FAUCONNIER	7 000,00
30/12/2025	DON ALEXIS PAPAMALAMIS	5 000,00
30/12/2025	DON FLORENT DIDIO	1 136,00
31/12/2025	DON SERGE LENAY	700,00
31/12/2025	DON FREDERIC CHARCOSSET	7 000,00
31/12/2025	DON JULIEN CHEVALME	1 500,00

NOTES SUR LE BILAN

Les ressources du fonds de dotation sont constituées uniquement de dons manuels

AUTRES INFORMATIONS

Le FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau n'a pas de personnel salarié.

Le FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau n'a pas remboursé de frais aux bénévoles.

Le FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau n'a pas eu de dépenses de fonctionnement, en dehors des frais bancaires et des honoraires de l'expert-comptable et du Commissaire aux Comptes.

Le FOND DE DOTATION Direction Haut Niveau ne possède pas de placements financiers.

Mentions spécifiques selon la nouvelle présentation comptable

- Pas d'actifs immobiliers
- Pas de dotation temporaire d'usufruit
- Le résultat 2024 a été affecté aux fonds propres
- Pas de legs ni donations ni assurance vie
- Pas de concours publics ni subvention
- Pas de « contrepartie »
- Pas de contribution volontaire en nature
- Pas d'appels à la générosité publique